

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 juin 2025

Convocation du 02/06/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

L'An deux mille vingt-cinq, le dix du mois de juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusés : Mme MORICEAU Marie-Annick et M. TESSIER Dominique.

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia.
M. TESSIER Dominique représenté par Mme LEVEQUE Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme JAMET Amélie.

DCM2025-06-074 **Barrière sélective accès pumptrack et décision modificative n°1 :**
Acte 7.1.3 : Finances locales – décisions modificatives

Afin de sécuriser l'accès du pumptrack et de maintenir la tranquillité des lieux, monsieur le Maire propose d'acquérir auprès de la société ADEQUAT de Valence, une barrière sélective à installer au stade. Le coût s'élève à 1 269,61€.

Les crédits étant insuffisants, il est proposé de procéder à la décision modificative suivante :

Section	Sens	Article	Modification des crédits
Investissement	Dépense	2138, Opération n°10 (cave peinte)	- 1 300,00€
Investissement	Dépense	2188, opération 66 (complexe sportif)	+ 1 300,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise la décision modificative sus-indiquée.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 049-214900417-20250610-DCM2025_06_074-DE



Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Amélie JAMET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amélie JAMET', written over a horizontal line.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves BOUCHER', written over a horizontal line.

